Compte Rendu de L'assemblé Générale de l'AFP

<u>Du 16 octobre 2020 à 17h site des Affetoures à Villarodin</u>

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les mesures sont prises dans le respect des gestes barrières

(Masques, gel, et distanciation physique).

La convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire a été transmise aux propriétaires par courrier, courriel, et en main propre.

Invités: M. Mme Kierski Alexandra, pour l'installation du projet agricole caprins sur Villarodin.

Invités: À la demande de M. le Maire, tous les habitants de la commune pour présenter le projet d'installation agricole de Villarodin.

Ordre du jour :

- 1) Rapport moral
- 2) Rapport financier
- 3) Présentation de la répartition des zones Mme Kierski Alexandra
- 4) Proposition de travaux 2021
- 5) Versement des indemnités
- 6) Questions diverses
- 7) Élection des membres du bureau

Présents:

Cinquante-deux (52) personnes dont trente-six (36) propriétaires et nous comptons quarante (40) procurations. Les habitants de Villarodin Bourget sont également présents soit seize personnes qui ne sont pas membre de l'AFP . Ils ont été invités pour la présentation du projet de l'installation de la ferme à Villarodin sur le site des « Affettours ».

Membres du conseil syndical Présents :

Pascale Buisson, Danielle Buisson, Raymond Lazier, Didier Buisson, Éric Buisson, Daniel Parmier, Pierre Margueron, Jacky Bellissand, (présent au départ de la réunion) Bruno Buisson (représentant la commune de Villarodin Bourget), Georges Lozat Maryline Duval.

Excusés :

Guy Margueron, Alain Buisson, Luc Pascal.

Absent :

Jean Louis Bermond.

Propriétaires excusés :

Mme Verneret Claudette, Mme Getteliffe Renée.

xxxxxxx

Mme la Présidente soumet à toute l'assemblée de modifier l'ordre du jour, afin de répondre à la demande de la collectivité. Il est proposé que le **point 3** sur l'installation agricole sur Villarodin de Mme Kierski Alexandra soit présenté en ouverture de séance avec l'accord des membres présents.

Mme la Présidente remercie les habitants de Villarodin Bourget invités à la présentation du projet de l'installation de la ferme à Villarodin sur le site des « Affettours ».

Mme la Présidente remercie également, M le Maire et les conseillers municipaux pour leur présence et les membres du service administratif de la mairie pour leur aide très précieuses.

3) Présentation du projet de M. et Mme Kierski Alexandra

Mr le Maire et Mme la Présidente présentent le projet agricole dans son ensemble en précisant que les habitants peuvent se rendre en mairie pour des compléments d'informations, sur la construction. Les zones attribuées au projet sont identifiées pour les secteurs de pâture et de fauche. La parole est laissée à Mme Kierski pour exposer le fonctionnement de son exploitation. Dès février 2021, l'exploitation débute par l'arrivée de 45 chevrettes qui seront, dans un premier temps, abritées sous un tunnel provisoire. La construction du bâtiment débutera en avril pour s'achever en novembre de la même année (voir photo et plan dans l'annexe). Le cheptel atteindra 70 chèvres sur trois ans, Mme Kierski proposera de la transformation, de la vente de fromages et des yaourts sur place. L'accueil du public, sur la ferme, se fera dans un deuxième temps. Les habitants désireux de voir le travail d'Alexandra seront les bienvenus dès le début de son activité. L'AFP travaille sur la rédaction du bail, avec la répartition des zones. Ce projet occupera tous les secteurs de Villarodin.

Cette installation suscite des inquiétudes auprès des habitants proches du site (odeurs...nuisances). Les habitants regrettent de ne pas avoir été informé du projet plus tôt. En réponse, M. le Maire rappelle le contexte sanitaire difficile du printemps dernier, afin de proposer des réunions publiques. L'installation de la ferme sera en dehors du village, dans la zone agricole. Mme Kierski est consciente des dérangements occasionnés, mais reste à l'écoute des habitants et, fera son maximum pour

minimiser ces désagréments.

Mme La Présidente rappelle que ce projet est soutenu par l'**AFP** et répond à la demande des habitants, des propriétaires fonciers et de la collectivité pour le maintien de l'activité agricole sur la commune.

Déroulé de l'Assemblée Générale AFP de Villarodin Bourget La Norma

Rappel des statuts :

L'Assemblée générale est valablement constituée quand le nombre total des voix des membres présents et représentés est au moins égale à la moitié plus une voix du total des voix de ses membres, de ce faite, les conditions n'étant pas remplies l'Assemblée Générale est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour dans l'heure.

Le quorum n'étant pas atteint l'AG débutera à 18h, comme prévu dans les statuts.

Les habitants non-membres sont invités à quitter la salle. Un document rappelant le rôle et le travail de l'AFP est à disposition des personnes présentent à l'Assemblée Générale et, consultable sur le site internet de la commune : https://villarodin-bourget.fr «Commune > Agriculture & Pastoralisme > Association Foncière Pastorale», en complément du compte rendu.

Mme la Présidente remercie le travail et l'implication des membres du conseil syndical durant l'année.

1) Rapport Moral:

1.1 SEA et AFP:

Travail sur la répartition foncière et élaboration des contrats avec les exploitants (Alexandra Kierski /Nathalie Choiseau/J louis Favre).

1.2 TELT et AFP:

Plan de gestion des travaux à compensations agricoles et environnementales – Visite de terrain avec les exploitants concernés- Écriture des conventions en lien avec les mesures.

1.3 RTE et ENEDIS:

Présentation et rôle de l'AFP, suivi des travaux et mesures à envisager.

1.4 FDAFP de Savoie:

Rencontre annuelle des présidents d'AFP 73.

Propose une formation sur la gestion des AFP (outils informatique)

1.5 AFP sur l'année 2020 :

Synthèses et bilan d'automne avec les exploitants.

Travail de rédaction :

Avenant au contrat du groupement de la partie - Contrat avec Noémie charrier (équins) - Travail avec Mr Berthelot pour les surfaces sur les Turfs - Travail en cours, suite à la demande de Mrs Simon Dylan et Portaz Davy en vue de reprendre les surfaces exploitées par Mr Raymond Lazier - État des lieux avec les exploitants...

Travail de concertation avec la station de la Norma (SOGENOR)

1.6 Comment communiquer:

Via le site internet de la commune https://villarodin-bourget.fr (voir les statuts). Les membres du conseil syndical sont à votre écoute pour toutes informations concernant l'association.

1.7 Propositions en cours de travail

Ouverture vers la vallée (commission Activité de Pleine nature) de la communauté de commune HMV.

Site internet de la communauté de communes (page internet des AFP(s)du territoire.

Article sur le journal de Terra Modana pour le printemps 2021

Parc National de la Vanoise : Améliorer les canaux d'informations

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport Financier :

Les ressources viennent principalement des loyers de location (voir le tableau joint).

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

4) Proposition de travaux 2021 :

- 4.1 Travaux **TELT** Compensations agricoles et compensations agricoles environnementales soit 250 000 €.
- 4.1.1 Travaux **ENEDIS** (travaux de végétation site de St Etienne). Deux propositions retenues : Soit un élagage ponctuel soit une coupe définitive sous la ligne.
- 4.1.2 Travaux sur La Repose de remise en état des pistes de ski (terre végétale) et reprise de pistes.
- 4.1.3 Restauration des canaux d'irrigation en cours d'étude sur Villarodin,
- 4.1.4 Amélioration d'accès, Chatalamia et les terres du rocher des amoureux

Équipement piste d'accès St Apollonie (vote à part, voir **prise de parole M. le Maire**)

4.2 Travaux de compensation agricole (à voir au printemps avec TELT)

- 4.2.1 Plusieurs items de travaux ont été identifiés selon les secteurs et leurs problématique propres :
- 4.2.2 Réouverture de milieux pour la conquête d'espace pastoraux.
- 4.2.3 Amélioration d'accès pour favoriser l'exploitation agricole.
- 4.2.4 Amélioration de circulation des animaux dans les parcelles.
- 4.2.5 Alimentation pérenne en eau pour maintenir la pâture.
- 4.2.6 Dépollution des espaces.

Le programme de travaux est approuvé à l'unanimité. (Hors Équipement piste d'accès Ste Apollonie)

Prise de parole : Équipement (piste d'accès Ste Apollonie)

M. le Maire demande la parole pour faire un point sur le chantier de **TELT**, et profite de cette Assemblée pour demander un vote aux propriétaires concernant la réalisation d'une piste sur le secteur de Ste Apollonie. Ceci afin éviter le passage des camions qui traverseront la commune dans son ensemble, durant trois années pour le chantier du site de St Benoit. Piste qui pourrait après travaux servir au besoin des exploitants. M. le Maire a pris un « arrêté de sécurité » interdisant le passage des camions de plus de 3,5 tonnes sur la commune, qui peut être contesté par l'autorité, dans le seul but de préserver la sécurité des habitants de la commune, mais aussi ceux des communes voisines.

A l'issue, M. Le Maire demande que les propriétaires s'expriment. Certains se sentent piégés par **TELT** et refusent de prendre une décision. D'autres, ne souhaitent pas prendre de décision à la place des propriétaires concernés par la zone.

Questions des propriétaires :

- Quelles étaient les différentes possibilités pour ce trafic de camions?
- Pourquoi M. le Préfet de Savoie, n'impose-t-il pas cette piste?

Il est demandé que le site soit remis en état après les travaux et, qu'il y ait une indemnisation faite aux propriétaires, ainsi qu'à l'exploitant en place.

Les propriétaires donnent leurs avis : Cinq (5) personnes sont contre (rajouter les pouvoirs) avec douze procurations, et six (6) s'abstiennent avec douze (12) procurations.

5) Versement de l'indemnité aux propriétaires :

Le versement des indemnités se fait tous les trois ans (3ans) et répartis par groupe : Exemple

- Groupe A: l'Orgère; le Barbier; la Combaz; le Tronchet l'Estive (Années 2017-2018-2019: Versement en 2020)
- Groupe B : le Mélezet ; la Norma (Années 2018, 2019, 2020 : Versement en 2021).

Elle sera reversée aux propriétaires par l'intermédiaire du Trésor Public, par virement. Pour recevoir cette indemnisation, le propriétaire devra remettre un RIB (Relevé d'identité Bancaire) au Trésor Public. Le montant de l'hectare est de 8,38€. La somme non réclamée par le propriétaire au bout de trois ans reviendra à l'AFP sur demande.

6) Questions diverses

a) L'entretien des parcelles, qui le fait?

Réponse : Les exploitants avec un contrat.

b) Où sont mes parcelles?

Réponse : Consultation auprès du service administratif de la mairie, ou via le site internet de

Géoportail:https://www.geoportail.gouv.fr/

c) Je veux vendre mes parcelles, comment dois-je faire?

Réponse : La demande peut être faite auprès de la commune.

d) Comment évacuer les déchets (ex : Barbelés etc.) entreposés sur des parcelles depuis des années ?

Réponse : Par la réalisation « *d'une journée citoyenne* » au printemps 2021. Sont concernés par cette action les propriétaires, les habitants de la commune et les exploitants). Ce sera l'occasion de se connaître.

7) Élection des membres du bureau

Pas de candidatures par courrier, la demande est faite en Assemblée Générale : Pas de candidat à ce jour. Le conseil syndical aurait voulu que des propriétaires de Villarodin viennent renforcer l'équipe. Démission M. Luc Pascal.